

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 mars 2026, s'est réuni le 6 mai 2026 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots, pouvoir donné à Mme LE CARRER,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DECOISY,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal, pouvoir donné à M. BRUNET (départ à 20h45 à la suite de la présentation des services et missions du CCAS),
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan, pouvoir donné à Mme LE GOFF (départ à 20h55 à la suite de la présentation du vote du 1^{er} bordereau,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Économie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260502

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTENCE

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, à l'élection du Maire lors du Conseil municipal du 29 mars désigné de facto Président du CCAS, à la désignation des membres élus au sein du Conseil municipal le 9 avril et des membres nommés par arrêté du Maire en date du 17 avril, le Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président » (article L.123-6). Il convient donc de procéder à cette élection.

Le/a Vice-Président/e présidera le Conseil en cas d'absence du Maire. Il/elle a pour mission de suppléer le Président afin d'assurer le bon déroulement des séances du Conseil. Il/elle reçoit également les délégations de pouvoir et de signature du Président.

Le Président propose au Conseil d'Administration la candidature de :

- **Chloé LE THOER**, 2^{ème} adjointe déléguée à la Solidarité et à la Santé.

Selon l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la désignation de la Vice-Présidence se fait à bulletins secrets. Mme Chloé LE THOER étant la seule candidature présentée, et sur proposition du Président, acceptée par l'assemblée délibérante, l'élection se fait à main levée.

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

➔ **D'ELIR Mme Chloé LE THOER, Vice-Présidente du CCAS.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.

Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr